



Hauteur niveau rdc 50cm plus haut que sur permis de construire

Par **aquatikoo**, le **13/04/2009** à **23:48**

Bonjour,
voilà, nous avons réalisé que notre dalle une fois coulée se retrouvait plus haute que le voisin...jusque là rien de grave; sauf que logiquement le terrain étant en pente nous devrions être en dessous.
C'est là qu'on s'est renseigné sur la hauteur du rdc fini et que nous sommes exactement à 61.35ngf au lieu de 61ngf.....que risquons nous???
merci